

15/16

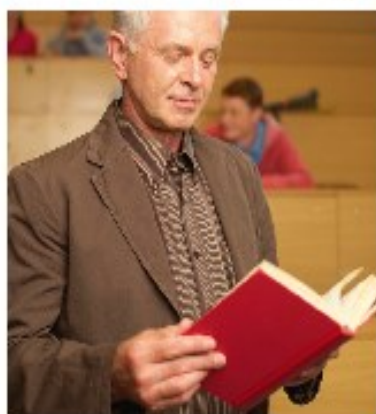
LE BULLETIN

A FAIRE CIRCULER DANS TOUTES LES CLASSES AFFILIEES

NUMERO 82 septembre 2015

OCCE 68

Office Central de la Coopération à l'Ecole
12 Rue Messimy 68000 COLMAR
mail: occe.68@wanadoo.fr
Site: occe68.eklablog.com
tél: 03 89 24 04 12
port: 06 33 22 73 94



UNE BANQUE À MON IMAGE, ÇA CHANGE MON IMAGE DES BANQUES.

Créé par des enseignants pour leurs collègues, le Crédit Mutuel Enseignant est LA bancassurance dédiée à tous les personnels du monde de l'éducation, de l'enseignement public et privé sous contrat avec l'Etat, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la culture, des sports et de la jeunesse. Banque authentiquement coopérative, le Crédit Mutuel Enseignant place depuis toujours la qualité de son offre et la relation client au coeur de ses préoccupations.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT DE COLMAR
9, PLACE DE LATTRE DE TASSIGNY – 68027 COLMAR CEDEX
TÉL. : 08 20 00 08 96* – COURRIEL : CME68COLMAR@CREDITMUTUEL.FR

* 0,119 € TTC/min.

LE BULLETIN 15/16

Association Départementale
HAUT-RHIN

OCCE 68

SEPT. 2015
N° 82



Pédagogie coopérative

SOMMAIRE DU BULLETIN :

| | |
|--------------------------------|-------|
| Les projets OCCE 68 | p. 4 |
| Actions nationales de l'OCCE | p. 5 |
| Les publications de l'OCCE | p. 6 |
| Vie associative départementale | p. 7 |
| Infos mandataires | p. 8 |
| Fonctionnement associatif | p. 9 |
| Outils pédagogiques | p. 10 |
| Tarifs et outils comptables | p. 11 |

CAHIER SPECIAL RE AFFILIATION 2015/2016 : Inséré

| | |
|--|----------|
| Cotisations et Assurances 1er degré | Insert 1 |
| Cotisations second degré | Insert 2 |
| Formation des Mandataires : dates et lieux | Insert 3 |

Merci de lire attentivement ces documents et de nous retourner remplis et signés ceux qui sont destinés à la gestion de votre Coopérative et de l'Association OCCE 68 que nous formons tous ensemble.

Les Projets OCCE : une équipe à votre service



« COPAINS QUI DANSENT » Edition 15.16

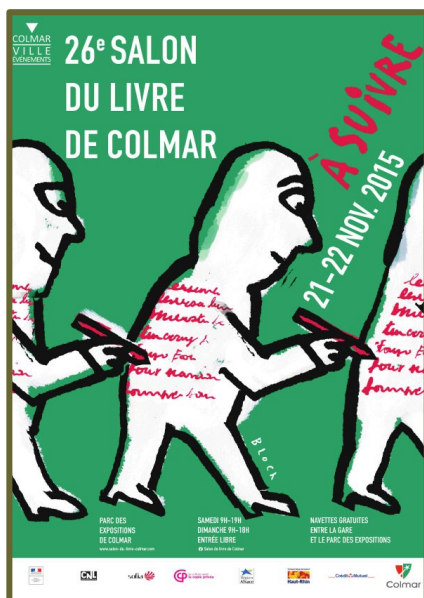
5^{ème} édition de l'action « Copains qui dansent »

Ce projet permet de mobiliser les enseignants et leurs élèves dans le plaisir partagé de la danse et de la musique vivante. Danser ensemble, se donner la main, découvrir des musiques de notre patrimoine et se rencontrer en fin d'année pour vivre et échanger avec d'autres des moments forts de danse avec des musiciens professionnels : voilà nos objectifs pour cette action.

Comme chaque année, le siège de notre association se mobilise et s'engage fortement. Certains partenaires tels que le CME, la MAE et la Ville de Colmar ont renforcé leur appui et nous les en remercions. Nous bénéficions également du soutien du Conseil Général.

Comme l'an passé, nous accueillerons 100 classes pour organiser 20 rencontres. Le montant de la participation reste identique à savoir 50 €

par classe qui comprend la formation des enseignants par les musiciens professionnels, le CD des musiques, la mise à disposition des outils sur le site de l'OCCE et la rencontre de fin d'année.



SALON DU LIVRE les 21 et 22 novembre 2015 Thème : à suivre ...

L'OCCE 68 vous propose deux actions qui seront valorisées sur notre stand :

Cycle 1 et 2 :

Un épisode de l'histoire de la marotte Tortue

Jouez, inventez, mettez en scène et photographiez un épisode de l'histoire de la marotte la tortue, en utilisant le photorécit.

Cycle 2 et 3 :

Une histoire à 100 fins :

A partir de l'énigme de départ suivante : *Dans cette drôle d'école, un petit singe aimait bien aller en classe du matin jusqu'au soir ... mais presque chaque jour, deux grands gorilles l'arrêtaient dans la cour et lui volaient le merveilleux goûter que sa maman avait préparé ...*

Voir les détails de l'action sur notre site OCCE 68.

Vos propositions sont également les bienvenues (projets à exposer, à valoriser ...)

ACTIONS NATIONALES ... quelques exemples

ETAMINE

De nombreuses classes produisent des écrits et même des livres ! Beaucoup d'écoles maternelles produisent des albums de toute beauté ! Pourquoi ne pas franchir le pas et participer au concours national et peut-être même éditer vos ouvrages. Un moyen formidable de promotion de vos actions sans compter les possibles retombées financières...



... Vous pouvez donc participer comme auteurs mais également « n'être que » lecteurs. Vous obtiendrez un stock d'ouvrages produits par des classes du même cycle et vous pourrez les garder. Des malles de productions des années précédentes en France



La **CIDE** (Convention Internationale des Droits de l'Enfant)

Les droits de l'enfant concernent tous les enfants, quels que soient leur âge, leur sexe, leur origine, leur pays.

Avec l'OCCE, il s'agit pour les enfants et les adolescents, au coeur de l'école et dans un projet de classe, de découvrir leurs droits et en devenir à la fois ambassadeurs et acteurs. Faire entrer les droits de l'enfant à l'école, c'est s'ouvrir à l'estime de soi et des autres, à la citoyenneté, à la solidarité en actes.

Les droits de l'enfant, en classe, ça nous concerne !



Ce Festival National donne à des milliers de jeunes l'occasion de s'exprimer librement par l'image. Un court-métrage de 5 minutes sur un

thème libre, une présentation de 2 min et le tour est joué.

En évaluant les œuvres choisies par le Comité de sélection, tous les participants de France Métropolitaine comme de l'Outre-Mer sont impliqués dans la

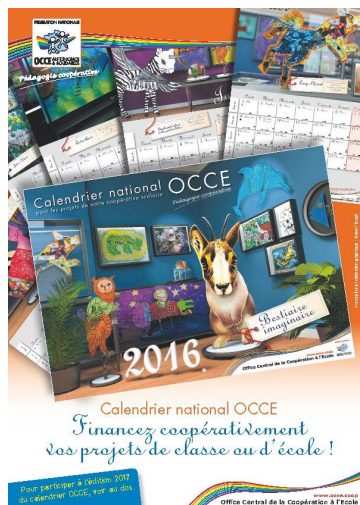


APPRENDRE EN JARDINANT ECOLES FLEURIES ECO'COOP

Ce dispositif vous aidera dans vos actions d'éducation à la Nature, à l'EEDD (Education à l'Environnement pour un Développement Durable), au fleurissement, au jardinage avec l'outil qui l'accompagne.

LES PUBLICATIONS DE L'OCCE

Les Calendriers OCCE :



Le calendrier 2015 de l'OCCE est disponible.

Sa vente peut vous apporter un revenu non-négligeable pour financer les projets de votre coopérative.
Prix d'achat : 1.85 €.
Prix de vente conseillé : 3€

Le calendrier est personnalisable.

Afin de réaliser le « Calendrier OCCE 2017 », l'Office Central de la Coopération à l'École vous invite à participer à l'illustration du thème de cette année :

«L'écriture est un dessin»

C'est à partir des réponses graphiques que vos élèves auront apportées aux questions portant sur le «Bestiaire imaginaire» que seront retenues les illustrations du calendrier 2017 de l'OCCE.

Avec les agendas coop, les enfants coopèrent au quotidien

- **Chacun des agendas coopératifs est :**
- un moyen original pour noter le travail scolaire (cycle 2 et 3),
- un support pour informer les parents (C2 et C3)
- des questions pour développer l'esprit coopératif,
- une idée par jour pour apprendre à vivre ensemble,
- des activités pour développer l'estime de soi - des suggestions pour aller vers l'autre,
- des outils pour s'entraider,
- des astuces pour s'apprécier,
- des défis pour s'évaluer.

L'agenda cycle 1 est un outil collectif, il est individuel pour les cycles 2 et 3. Un livre du maître les accompagne pour vous guider dans la mise en œuvre des différentes activités.



LA REVUE A&E

Notre revue « Animation & Education » se veut un outil de réflexion pédagogique au service des enseignants. C'est pourquoi elle aborde des sujets pédagogiques et éducatifs sous un angle à la fois réflexif et pratique.

Ainsi, tous les 2 mois, elle propose une vingtaine de pages « Dossier » consacrées à un thème disciplinaire ou transversal, une étude par niveau ou une analyse des publics particuliers et une vingtaine de pages avec des rubriques plus diversifiées en lien avec l'actualité du système éducatif.

Le site de la revue

Le site spécifiquement consacré à notre revue permet aux abonnés de découvrir l'actualité d'Animation & Education, d'effectuer des recherches d'articles (depuis le n°160 de Janv./Fév. 2001) et, bien sûr, d'accéder à leur espace abonné et ainsi de télécharger leur numéro d'Animation & Education...

Une seule adresse : <http://animeduc.occe.coop>



VIE ASSOCIATIVE DEPARTEMENTALE

A votre service, à votre écoute ... L'équipe du siège à Colmar

Des personnes ... et des missions :

Nicole au bureau tous les matins

- ⇒ Dossiers d'affiliation
- ⇒ Accueil
- ⇒ Changements de mandataires

Jézabel, l'après-midi

- ⇒ Accueil
- ⇒ Gestion de l'Association départementale
- ⇒ Aide à la gestion de vos coopératives

Catherine, animatrice départementale

- ⇒ Formations en animations de circonscriptions, équipes d'écoles, Directeurs, collègues, UHA
- ⇒ Interventions en conseils d'écoles, conseils de maîtres
- ⇒ Animation d'ateliers dans les classes (ateliers philo, jeux coopératifs, formation de délégués)
- ⇒ Organisation de projets (Copains qui dansent)

Les membres du Conseil d'Administration :

- ⇒ Vie statutaire
- ⇒ Formations, animations, organisation de projets
- ⇒ Gestion du site

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU :

- Président : M. POLETTO Jean Pierre
Vice-présidente : Mme GINDENSPERGER M.C.
Trésorier : M. GARCIA José
Secrétaire Général : M. LUTZ Jérémie

ADMINISTRATEURS :

- Mme BAECHLE Astride
M. BIRY Jean Luc
Mme BOËS Isabelle
M. BOUYSSOUNOUSE Pierre
M. BRAUN Roland
Mme SCHAFFHAUESER Nicole
M. BETTINGER Rémy
Mme KACHLER Martine
Mme KOCH Lydie
Mme MAZZA Christine
M. MEYER Claude
M. RUCH Pierre
N. Mme SANCHEZ Caroline
Mme WODEY Arlette

L'OCCE et les FORMATIONS

C'est la vocation première et la préoccupation essentielle de notre mouvement pédagogique et d'éducation !

L'OCCE et la formation continue au premier degré :

Notre animatrice départementale interviendra cette année encore dans de nombreuses circonscriptions, à la demande des IEN comme à celle de certains groupes de travail.

L'OCCE et la formation continue au second degré :

Un stage de 2 jours est inscrit au PAF du second degré.

L'OCCE et l'Université :

Dans le cadre du Master d'économie sociale et solidaire à l'UHA, notre animatrice ainsi qu'un administrateur interviennent chaque année à hauteur de 5 demi-journées sur le volet pédagogie coopérative et la construction des règles de vie et de travail.

Cette année, comme l'an passé, nous serons également présents à l'ESPE dans le cadre de la formation des futurs enseignants en Master.

L'OCCE et les Directeurs en Formation :

La présentation de l'OCCE et de l'Association Complémentaire en tant que partenaire privilégié de l'École pour la gestion et le financement des activités et des projets est reconduite chaque année. Ces stages se font en collaboration avec l'IEN responsable et les Services de l'Inspection Académique.

L'OCCE et ses partenaires

UN GRAND MERCI :

- ⇒ au **CME Nord** et à la **MAE** qui nous soutiennent financièrement dans la réalisation du présent Bulletin mais également dans le projet « Copains qui dansent », projet pour lequel **La Ville de Colmar** est également investie.
- ⇒ au **Conseil Général du Haut-Rhin** et au **Conseil Régional d'Alsace** qui nous permettent de soutenir nos dispositifs de formations des mandataires et des administrateurs bénévoles mais aussi les projets pédagogiques tels que : « Copains qui dansent » ou le Festival « Lire et Ecrire des Images ».

INFOS MANDATAIRES

COMPTE-RENDU FINANCIER 2014/2015 COMPTE-RENDU D'ACTIVITES

Toute Association doit statutairement produire en fin d'exercice un compte-rendu d'activités et financier (formulaires dans le bulletin de juin ou sur le site Internet de l'OCCE 68).

N'oubliez pas de nous envoyer ces documents
AVANT LE 1^{er} OCTOBRE.

En continu, un service d'aide fonctionne sur rendez-vous, par téléphone ou lors des permanences au siège à Colmar. N'hésitez pas à nous appeler !

ASSEMBLEE GENERALE

À noter dès à présent dans vos agendas ...

**Jeudi 4 février 2016
ESPE COLMAR 18h00**

Votre Association Départementale a vraiment besoin de votre présence.

Aussi le Conseil d'Administration, année après année, vous adresse l'appel suivant : venez plus nombreux à l'Assemblée Générale ou envoyez toutes et tous votre procuration !

FORMATION des MANDATAIRES

Les stages de formation des mandataires sont obligatoires pour les nouveaux, mais sont également ouverts à tous les membres qui le souhaitent.

C'est **une obligation de principe** dans le cadre strict de notre association COMPLEMENTAIRE de l'École.

C'est en tant qu'enseignants engagés dans des projets avec et pour les enfants et les jeunes que nous œuvrons.

C'est en tant que militants du projet coopératif d'éducation que nous travaillons bénévolement à leur réussite.

Nous vous proposons deux dates, merci de confirmer votre présence en remplissant le coupon joint à l'insérer dans ce bulletin en page 6. Ces temps de formation peuvent être validés par les IEN sur demande. Une attestation de stage sera délivrée.

COLMAR ESPE

Jeudi **8 octobre 2015** de 16h30 à 18h30

MULHOUSE ECOLE THERESE

Jeudi **15 OCTOBRE 2015** de 16h30 à 18h30

AIDES à PROJETS et AIDES de SOLIDARITE

Chaque année une somme conséquente est votée en AG pour aider à la réalisation de projets coopératifs novateurs ou à lisser des difficultés de financement pour les enfants des familles en difficultés.

Seront retenus par le CA de janvier les projets qui correspondent à notre orientation définie par un cahier des charges au centre duquel se trouve la notion de :

« La coopération au service des apprentissages par et avec les autres. »

Pour obtenir une subvention ou une aide de solidarité, c'est très simple :

Il suffit d'aller sur le site et télécharger la fiche de demande d'aide à solidarité ou la fiche d'aide à projet. Cette fiche doit être envoyée avant le 15 décembre de l'année en cours. C'est le premier Conseil d'Administration du mois de janvier qui affectera les aides, vous serez prévenus par courrier du montant attribué. Celui-ci ne peut pas être défini par avance, tout dépendra du nombre de demandes.

Les chèques seront remis lors de notre Assemblée Générale en février : la coopérative délèguera un représentant à l'Assemblée Générale de février pour réceptionner le chèque du montant de l'aide accordée.

Après :

Afin que cette aide financière puisse servir de "moteur" et aider d'autres coopérateurs, les coopératives aidées sont invitées :

- à fournir un rapide compte-rendu de la réalisation de ce projet. La forme est libre et peut se faire en images, vidéo, écrits divers ...
- à permettre à l'OCCE de mettre en ligne ces productions afin de mettre en valeur les projets initiés par les coopératives des écoles du Haut-Rhin.

ATTENTION ...

Date butoir: 15 décembre
de l'année scolaire en cours

FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF: LA RENTREE est COOPERATIVE

La rentrée de la coopérative et vous : action !

Vous arrivez dans votre nouveau poste et apprenez que la classe, ou l'école, était constituée en Coopérative Scolaire, que faire ?

1. Vous décidez de "reprendre" la coopérative et de l'animer à votre tour :

- * formidable !
- * vous nous demandez un transfert de pouvoirs par écrit pour avoir le droit d'effectuer les opérations financières qui vous permettront de faire vivre la dynamique de vos projets avec les enfants et les jeunes. L'autorisation sera donnée par le Trésorier-Mandataire départemental de l'OCCE, titulaire du compte, puis validée par le CA.
- * Toute la petite équipe du siège départemental de l'OCCE 68 se mettra en quatre pour vous faciliter la tâche.

2. Cela ne vous intéresse pas, vous ne souhaitez pas pratiquer la pédagogie coopérative ni maintenir la structure coopérative :

- * c'est dommage, vraiment !
- * vous nous adressez une demande écrite de dissolution de la coopérative et nous nous occupons de tout.

3. Vous manquez d'informations concernant l'OCCE, la Coopérative Scolaire et ses vocations pédagogiques et éducatives :

- * dans ce cas, comme dans les autres, n'hésitez pas à nous solliciter par téléphone au : **03.89.24.04.12**
- * Catherine ROESCH, Directrice et Animatrice Pédagogique de l'OCCE 68, sera heureuse de vous répondre et de vous aider à construire votre projet.

Par définition :

La coopérative scolaire, historiquement et statutairement, concerne avant tout les enfants et les projets menés avec eux et pour eux. La présence d'un adulte/enseignant est indispensable pour la gestion, les relations avec la banque, l'obtention de financements, la signature de documents divers.

Cet adulte est appelé **le MANDATAIRE...**
C'est VOUS !

Pour que la passation de « pouvoirs » se fasse dans les meilleures conditions, n'hésitez pas non plus à interroger les collègues coopérateurs autour de vous ou l'enseignant qui était sur votre poste l'an passé.

2 conditions vraiment indispensables :

- 1. On vous a confié ou vous avez trouvé les archives de la coopérative.**
- 2. Les comptes rendus financier et d'activités de l'année écoulée ont été envoyés au Siège de l'OCCE à Colmar.**

Lorsque vous serez « installé(e) », vous découvrirez que tout mandataire de coopérative ou de foyer doit se conformer aux **OBLIGATIONS STATUTAIRES ANNUELLES** suivantes :

- * En début d'année scolaire, **verser les cotisations et assurer tous les membres de la Coopérative ou du Foyer coopératif.**
- * Respecter les tâches, droits et devoirs du Mandataire tels que définis dans le document contractuel intitulé « **Rôle du Mandataire** »
- * En fin d'année scolaire, envoyer à l'Association Départementale un exemplaire vérifié et signé:
 - du **COMPTE RENDU FINANCIER**
 - du **COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

MERCI !

Oui, merci : grâce au travail sérieux et appliqué de nos mandataires, les fonctionnements juridique et technique de notre association sont excellents.

Bien sûr nous savons que tous les collègues impliqués dans la vie quotidienne des coopératives ne sont pas des militants acharnés du projet coopératif d'éducation.

Néanmoins, cet engagement **bénévole** (on ne le dira jamais assez) au service des actions et des projets avec et pour les enfants et les jeunes mérite d'être salué à sa juste valeur.

MAIS ! car il y en a un ...

Il arrive très exceptionnellement que le mandataire ne respecte pas les contraintes statutaires :

- * il n'aura pas envoyé le compte rendu financier et d'activités au 1er OCTOBRE
- * il n'aura pas payé les cotisations et l'assurance pour tous les membres au 31 DECEMBRE
- * il aura mis les finances de la coopérative en péril...
- * ou pire encore...

Les mesures suivantes seront prises, après rappels : La coopérative ou le foyer qui ne répond pas aux obligations statutaires n'est plus membre de l'Association OCCE 68.

Le Mandataire est démis de ses fonctions.

Le CA de l'Association procédera à la dissolution de la coopérative ou du foyer et à la clôture du compte bancaire mutualisé.

OUTILS PEDAGOGIQUES

LES MALLES PEDAGOGIQUES et MATERIEL en prêt

Jeux coopératifs :

16 jeux coopératifs de la maternelle au CM2

4 Malles « IMAGE »

Contenant chacune 6 appareils photo numériques et les accessoires (batteries, carte mémoire, connectique, manuels)

Caméscope numérique

Pour toutes vos vidéos, documentaires ou fictions, nous mettons à votre disposition gratuitement une caméra très performante.

Tour de gravure

Pour dupliquer très rapidement vos films, spectacles, documentaires ...



LES PARACHUTES COOPERATIFS

© Document photo NVA (Non Violence Actualité)

Deux malles de jeux coopératifs de plein air ou en salle.

- * un fichier d'accompagnement
- * des « parachutes » 3 m 60 ou 6m
- * tout un ensemble d'accessoires

Vous pouvez programmer vos séances pour développer la coopération par le jeu.

LE CRAYON COOPERATIF



Tirez les ficelles pour diriger un crayon et laissez libre cours à votre imagination: parcourez un circuit, résolvez un labyrinthe, dessinez ensemble ...

Vous trouverez au siège un lot de 3 stylos permettant de faire jouer une classe.

Visio'coop



un jeu coopératif de plateau

Les enfants doivent s'entraider pour construire une structure de bois.

Descriptif :

De 2 à 10 joueurs (1 ou 2 équipe(s)) à partir de 4 ans

Par équipe, dont le manipulateur a les yeux bandés, les enfants ont à reproduire en 3 dimensions une structure géométrique avec des éléments de bois. Les modèles sont en photo sur des cartes dont les nombres (de 3 à 8) indiquent la difficulté et le



Pédagogie coopérative

PRETS GRATUITS !!

Contactez-nous ...

SERVICES OCCE 68 aux COOPERATIVES

DOCUMENTATION EN VENTE

Un certain nombre de documents sont en vente au siège.

L'AGENDA COOPERATIF CYCLE I 85 €
INCLUS: CD, livre du Maître, fiches, chevalet

RECHARGE AGENDA CYCLE I 55 €

L'AGENDA COOPERATIF CYCLE II 2,50 €
SON LIVRE DU MAITRE 5 €

L'AGENDA COOPERATIF CYCLE III 2,50 €
SON LIVRE DU MAITRE 5 €

CALENDRIER OCCE 1,85 €

LE CAHIER DE COMPTABILITE

Prix : 6,00 € (par courrier)

Prix : 4,00 € (hors frais de port)

LE CAHIER ANNUEL POUR LES CLASSES dans une coopérative d'École.

Prix : 1,30 € (par courrier)

OUTILS COMPTABLES

LE LOGICIEL COMPTA COOP WEB

Ce logiciel de compta en ligne vous permet en toute sécurité, sans soucis de sauvegardes, de gérer les finances de votre coop de n'importe quel poste connecté. Il vous permet aussi une visualisation par projet. La prise en main et l'utilisation de ce logiciel sont simples : un coup de fil l'après-midi à Jézabel au 03.89.24.04.12 et elle vous guide dans vos premiers pas pour son installation.

Cet outil permet également une prise en main à distance par notre comptable pour vous « dépanner » en cas de problèmes.

Coût annuel de la licence : 9 €

AVIS AUX UTILISATEURS DE COMPTACOOP 3

Ce logiciel devient obsolète : les dépannages sur site sont trop nombreux et supposent des frais de déplacement que nous ne pourrions plus prendre en charge. Nous conseillons donc vivement à leurs utilisateurs de changer de support pour un logiciel qui nous permette de prendre la main sur votre compta à distance afin de vous conseiller et vous aider en cas de difficulté.



Pédagogie coopérative

Responsable de parution : Jean Pierre POLETO
Rédaction et mise en page : Catherine HUEBER-ROESCH
Numéro 82 du mois de Septembre 2015

CONTRAT MAE - MAIF / OCCE



**Le contrat départemental multirisque
pour votre coopérative scolaire.**

Conçu conjointement par la MAE et la MAIF

Conçu conjointement par la MAE et la MAIF dans le cadre de la coassurance, ce contrat départemental multirisque est souscrit par votre association départementale OCCE.

Les garanties de base :

- Responsabilité civile – Défense
- Dommages corporels (individuelle accident)
- Dommages aux biens
- Recours – protection juridique
- Assistance

La MAE est l'interlocuteur unique de l'association départementale OCCE pour :

- la souscription et la gestion de votre contrat
- la transmission de la déclaration d'accident



MON PREMIER ASSUREUR

MAE du HAUT-RHIN • 02 32 83 60 68 • 66 avenue Robert Schuman - BP3187- 68064 MULHOUSE CEDEX • mae68@mae.fr
www.mae.fr - Retrouvez nos outils de prévention sur mae-prevention.org